

## **Interview d'ARNAUD DELACOUR, Président de l'UNPT**

**Profil : Après des années de recherche infructueuse, un accord vient finalement d'être trouvé. Êtes-vous satisfait ?**

Arnaud Delacour : Bien sûr. Je crois que c'est important de montrer que l'on peut trouver des accords. Le sujet est délicat car chacune des parties en présence n'a pas forcément les mêmes intérêts. Ceci explique qu'il ait fallu du temps pour se mettre d'accord. Chaque partie a dû faire certaines concessions.

**Profil : Sur quels aspects étiez-vous particulièrement vigilant ?**

Arnaud Delacour : L'UNPT, dès le début, souhaitait que l'accord résolve 2 problèmes. La question de la rémunération des obtenteurs de plant afin de financer la recherche variétale et la traduction des règles européennes au niveau sanitaire dans le cadre de l'auto-production. Cet aspect sanitaire, s'il est primordial pour chaque producteur vu les risques encourus, est également primordial pour la filière dans son ensemble et l'image de la pomme de terre française.

**Profil : Au niveau des droits d'obteneurs, êtes-vous satisfait de l'accord ?**

Arnaud Delacour : Des avancées ont été obtenues. Désormais, toutes les variétés de pommes de terre quelque soient leur régime de protection, pourront être reproduites. Jusqu'à présent, certaines variétés étaient interdites et des producteurs ont pu être attaqués pour cela. Ce ne sera plus le cas. Ensuite, tous les producteurs qui font moins de 5 hectares de pommes de terre seront exemptés de payer cette redevance, ce qui représente tout de même plus de 60% des producteurs. Enfin, concernant le niveau des droits, nous nous sommes mis d'accord pour une rémunération de 75% du montant officiel, ce qui représente, selon les variétés, des droits de 50 à 200 €/ha de pommes de terre produites à partir de plant auto-produits, soit de 1 à 4 €/tonne de pommes de terre produite. Cela me semble correct. Nous reconnaissons de fait l'intérêt du maintien de la recherche variétale en pomme de terre. C'est important pour nous.

**Profil : Comment cela se concrétisera-t-il ?**

Arnaud Delacour : Le producteur devra déclarer auprès de la SICASOV ses surfaces emblavées à partir de plant de ferme juste après les plantations. La SICASOV lui renverra ensuite une facture dont il devra s'acquitter. Le barème des droits par variété est connu et disponible sur le site de l'UNPT.

**Profil : Pourquoi un volet sanitaire ?**

Arnaud Delacour : La lutte contre les organismes nuisibles, et en particulier les organismes classés « de quarantaine », font l'objet d'une lutte obligatoire au niveau du territoire européen. Ces organismes ne sont pas dangereux pour la santé mais peuvent détruire la production. Ils sont donc dangereux pour les agriculteurs.

Les mesures mises en place dans cet accord traduisent les textes européens. L'aspect sanitaire du territoire français, au-delà de l'image positive que cela donne à la production française, doit faire

l'objet d'une attention, d'une vigilance particulière de notre part. Tout cet aspect sanitaire prend de plus en plus d'importance

**Profil : Toutes les analyses demandées ne coûtent-elles pas chères au producteur ?**

Arnaud Delacour : Depuis plus de 10 ans, nous incitons les producteurs à faire ce type d'analyse dans le cadre de la convention « maladie de quarantaine » désormais bien connue. Aujourd'hui, avec des échanges qui se multiplient, les risques sanitaires sont de plus en plus élevés et nous devons tout faire pour prévenir plutôt que guérir ! Nous savons tous ce qu'il en coûte pour le producteur si une maladie de quarantaine est identifiée. Au final, nous sommes en train de négocier avec des opérateurs pour que les prestations soient globales et accessibles au producteur.

**Profil : Pensez-vous que l'auto-production va se développer ou au contraire diminuer suite à cet accord ?**

Arnaud Delacour : Notre objectif n'était ni l'un ni l'autre. Nous souhaitons clarifier la situation : permettre la pratique, contribuer à la recherche, donner les règles sanitaires nécessaires pour maintenir un territoire sain et ne pas faire prendre de risque à ses voisins. Je crois que nous sommes parvenus à cet objectif. L'application en bonne intelligence de cet accord avec les acteurs de la filière et les pouvoirs publics devrait permettre à chacun d'en être satisfait.

Pour cette année 2014 de transition, nous souhaitons voir l'accord appliqué avec pragmatisme et transparence pour que chacun entre dans cette démarche contractuelle sans contraintes injustifiées.